



TRAVAILLER EN CAS D'INVALIDITE CATEGORIE 2

Par **sarah**, le **02/10/2013** à **11:21**

Bonjour,
Etant en invalidité catégorie 2 et ayant une petite pension d'invalidité, ai-je le droit de travailler à temps partiel sans avoir le risque de perdre le montant de ma pension. J'ai trouvé une réponse sur un site "Oui ;on peut travaillé en étant en invalidité 2 si votre santé le permet .Une condition,que le montant total (pension invalidité +salaire)ne dépasse pas le montant du dernier salaire que vous avez touchez avant votre arrêt .en cas de dépassement , votre pension sera revu à la baisse" EST-CE BIEN VRAI ?
Je vous remercie de toute l'attention que vous apporterez à ma demande.
Cordialement.
Sarah

Par **alterego**, le **02/10/2013** à **12:41**

Bonjour,
Votre question énonce la réponse.
Oui.
Cordialement